



5. LE SACREMENT DE CONFIRMATION

1. Place de la confirmation par rapport aux autres sacrements : nécessaire à l'initiation chrétienne ; accompli et affermit la grâce du baptême ; il faut être confirmé pour échanger le sacrement de mariage ou recevoir le sacrement de l'Ordre (logique : l'engagement chrétien implique d'avoir été pleinement initié à la vie chrétienne).
2. Fondements bibliques
 - a. Communication de l'Esprit au peuple messianique (Ez 36, 25-27 ; Jl 3, 1-2),
 - b. promesse par Jésus (Lc 12,12 ; Ac 1,8),
 - c. réalisée après la résurrection (Jn 20,22 ; Ac 2,1-4).
 - d. Jésus est le Messie annoncé (baptême Mt 3,13-17 ; synagogue Lc 4,18).
 - e. La pratique apostolique de l'imposition des mains aux néophytes (Ac 8,15-17 ; 19,5-6 ; He 6,2). La distinction entre la Confirmation et le Baptême est clairement suggérée dans les Actes des Apôtres, à l'occasion de l'évangélisation de la Samarie. C'est Philippe, l'un des Sept, qui prêche la foi et qui baptise; les Apôtres Pierre et Jean viennent ensuite et imposent les mains aux nouveaux baptisés pour qu'ils reçoivent l'Esprit Saint (Ac 8, 5-17). De même, à Ephèse, l'Apôtre Paul impose les mains à un groupe de nouveaux baptisés et «l'Esprit Saint vint sur eux» (Ac 19, 6)
3. Le rite de confirmation (matière et forme)
 - a. **La pratique de l'«l'imposition des mains»** est très ancienne. L'Écriture parle de «l'imposition des mains». «L'imposition des mains est à bon droit reconnue par la tradition catholique comme l'origine du sacrement de la Confirmation qui perpétue, en quelque sorte, dans l'Église, la grâce de la Pentecôte» (Paul VI, *Divinae consortium naturæ*). «Dieu très bon, Père de Jésus, le Christ, notre Seigneur, regarde ces baptisés sur qui nous imposons les mains : par le Baptême, tu les as libérés du péché, tu les as fait renaître de l'eau et de l'Esprit. Comme tu l'as promis, répands maintenant sur eux ton Esprit Saint ; donne-leur en plénitude l'Esprit qui reposait sur ton Fils Jésus : esprit de sagesse et d'intelligence, esprit de conseil et de force, esprit de connaissance et d'affection filiale ; remplis-les de l'esprit de la crainte de Dieu. Par le Christ, notre Seigneur» (*Rituel de la confirmation*, 25).
 - b. **Onction du saint-chrême sur le front (rite essentiel aujourd'hui)**. Pratique qui remonte à la période apostolique (attestée chez Hippolyte de Rome fin 2^e-début 3^e). Pratique d'un «sacrement double» dans l'antiquité (Cyprien) dans un unique rite, quand l'évêque pouvait présider les célébrations baptismales. Développement des paroisses et baptêmes des petits-enfants rendent compliquée la présence de l'évêque. Pré-existence, dans la liturgie romaine, d'une double onction : une par le prêtre, l'autre par l'évêque au moment du baptême. D'où la progressive distinction entre le baptême et la célébration de la confirmation dans l'Église latine où l'on désire maintenir le lien entre le perfectionnement du baptême et les origines apostoliques de l'Église.
 - c. Nom du sacrement :
 - i. «*chrismation*» (orient). Perfectionnement de la vie chrétienne : Christ = oint ; chrétien = participer à l'onction du Christ.

- ii. *Confirmatio* = affermissement, fortification de la grâce du baptême (≠ ratification adulte de ce que j'ai reçu enfant)
- d. Formule (rite essentiel) d'onction : « Sois marqué de l'Esprit-Saint, le don de Dieu ».
 - i. Marque : sceau de l'Esprit (symbole de la personne, comme quand un propriétaire marquait un soldat ou un esclave de son sceau). Fondement christologique : Jn 6,27 (Jésus que le Père a marqué de son sceau) ; 2 Co 1,21-22.
 - ii. Notion de *caractère* : marque de notre âme qu'on ne peut pas retirer (3 sacrements non-réitérables).
 - iii. Jésus nous marque de son Esprit pour être ses témoins
- e. **Baiser de paix/accolade** : communion ecclésiale
- 4. Les effets de la confirmation (fortifie la grâce du baptême)
 - a. Enracine plus profondément dans la filiation divine
 - b. Union plus ferme au Christ
 - c. Augmente en nous les dons du Saint-Esprit
 - i. Donnés au baptême avec la grâce sanctifiante
 - ii. 7 dons
 - d. Perfectionne le lien à l'Eglise
 - e. Force spéciale de l'Esprit pour répandre et défendre la foi par la parole et par l'action en vrais témoins du Christ, pour ne pas éprouver la honte de la Croix
- 5. Le sujet et le ministre du sacrement
 - a. Peut et doit recevoir la confirmation tout baptisé. Sans la confirmation, le baptême reste valide et efficace, mais l'initiation est inachevée.
 - b. Âge
 - i. Avant saint Pie X, communion en fin d'adolescence. Pie X, communion à 7/8 ans puis communion solennelle vers 12 ans (profession de foi) et confirmation à la fin du collège/lycée.
 - ii. Mais en danger de mort, on confirme quel que soit l'âge, comme dans la tradition orientale.
 - iii. « sacrement de la maturité » : oui, mais attention, la maturité chrétienne ne correspond pas toujours avec la maturité physique/psychologique ; le sacrement reste un don gratuit (pas besoin d'une ratification de la grâce baptismale).
 - c. Condition : état de grâce (confession)
 - d. Parrain/marraine : comme pour le baptême si possible, mais pas nécessaire (unité des sacrements).
 - e. Il faut être confirmé pour se marier ou être parrain/marraine normalement.
 - f. Ministre latin : évêque (plénitude ordre → plénitude vie chrétienne) ou délégation.
 - i. Pour les catéchumènes adultes et adolescents : le baptême et la confirmation sont donnés par le prêtre lors de la vigile pascale.
 - ii. Pour les adolescents déjà baptisés : l'évêque célèbre les confirmations, mais peut aussi donner une délégation à un prêtre pour le faire